

Notes aux élèves ingénieurs

le 03 sept. 2018

« 2^{ème} année & 3^{ème} année »

Note 004018 : Le dépôt des rapports des stages industriels (ouvrier et technicien) aura lieu **de 17 septembre au 24 septembre 2018** (de 9h00 à 13h00).

Chaque étudiant est appelé à remettre à la **direction des stages**:

- ❖ Deux rapports de stage version papier et une version numérique (CD-Rom)
- ❖ Une attestation de stage (signée + cachet)
- ❖ Journal de stage (signé + cachet)
- ❖ Convention de stage (signée + cachet)

N.B. Tout stage défaillant sera considéré non valide.

La Direction des stages



Le Directeur
des Stages